



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des Moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu CTL du 12 juin 2018

Ordre du jour du CTL :

- 1 – Opérations de restructuration du réseau (pour avis)
- 2 – Questions diverses

Avant la tenue des débats, les représentants **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

La feuille de route du gouvernement Macron-Philippe est d'aller jusqu'au bout de la destruction des droits acquis par les salariés.

Ce processus destructeur des droits et acquis, engagé il y a un an, reste dans la continuité des politiques menées par les gouvernements précédents.

La liste est longue: de la casse du code du travail par ordonnances, en passant par la refonte de la formation professionnelle, la destruction du statut des cheminots au nom de l'ouverture de la SNCF à la concurrence, les menaces gravissimes contre nos retraites, etc.

Ainsi, l'orientation du comité dénommé « Comité Action Publique 2022 » fixe le cap des transferts de missions au privé, voire d'abandons de missions. C'est le cap de toujours plus de fermetures de classes, de bureaux de poste, de trésoreries, de services dans les hôpitaux, de commissariats...

Parallèlement, dans le cadre de la « refondation du contrat social avec les agents publics », sont prévus: un plan de départ volontaire et le recours accru aux contractuels préfigurant à terme la destruction du statut général de la fonction publique.

*Pour **FO**, le statut de la fonction publique n'est pas négociable ! Il est hors de question de développer la précarité avec des recrutements de contractuels en lieu et place d'agents sous statut. Les 5,4 millions d'agents publics méritent autre chose de la part du gouvernement et du Président, qu'une destruction idéologique de leurs statuts, garant de la continuité et de la neutralité républicaine.*

Pour Force Ouvrière, la régression sociale ne se négocie pas ! Défendre et promouvoir le statut, c'est défendre la République une et indivisible, en lui assurant démocratiquement une neutralité au service de tous et donc de chacun.

50 000 suppressions d'emplois sont prévues dans la Fonction Publique d'Etat d'ici 2022. La DGFIP principale contributrice des suppressions lors des dernières années, va voir encore plus de ses structures et services démantelés.

Ainsi, Mme La Présidente, vous aurez encore plus de facilités pour fusionner, regrouper, concentrer afin de pouvoir continuer à assurer les missions de service public de la DGFIP, tant qu'il en restera...

Mais à quel prix pour les personnels déjà bien éprouvés par tant d'années de suppressions d'emplois et de réformes incessantes ? Les agents doivent s'adapter à marche forcée aussi bien à de nouvelles méthodes de travail et de management, qu'à un criant manque de moyens humains et matériels.

Et, ce n'est pas la lettre du Ministre de l'Action et des Comptes Publics adressée la semaine dernière à l'ensemble des cadres supérieurs du ministère, qui va les rassurer.

Alors que la publication du rapport CAP 22 est sans cesse différée (manœuvre évidente pour décaler à l'été des annonces destructrices alors que les personnels seront en congés), le Ministre annonce qu'il faudra continuer à être exemplaires!

Les axes de modernisation évoqués sont synonymes de pertes de missions, de nouvelles suppressions d'emplois et de recours massif aux contractuels.

Les cadres, récemment destinataires d'un guide de la mobilité interministérielle et inter fonctions publiques ne seront pas épargnés. Après des perspectives de carrière réduites à la DGFIP, ils sont maintenant incités à aller voir ailleurs si l'herbe ne serait pas plus verte!

Et ensuite ce sera le tour des catégories A, B et C...

La mise en œuvre d'un véritable plan social!

Et la DGFIP ne sera plus qu'une coquille vide!

Madame la Présidente,

Le nouveau catalogue des restructurations que vous nous proposez aujourd'hui va modifier non seulement l'organisation et le fonctionnement des services, mais porter à nouveau gravement atteinte, en le réduisant et le fragilisant, au réseau de la DDFIP 43.

FO DGFIP 43 s'oppose à tous ces projets de fermetures de services et de nouvelles réformes et votera contre vos propositions.

FO DGFIP 43 exige les moyens pour le maintien d'un service public de proximité et de qualité, par respect pour la conscience professionnelle des agents, mais aussi pour les usagers les plus fragiles et dans l'intérêt de nos nombreux partenaires des collectivités locales. »

La direction soumet au CTL ses propositions de restructurations :

1°) TRANSFERT de la BDV

Le transfert de 5 emplois de vérificateurs a déjà été présenté lors de l'examen du Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 lors du CTL du 9 janvier 2018.

L'intégralité des missions de la BDV est transférée à la DIRCOFI CENTRE EST à compter du 1^{er} septembre 2018.

Les élus **FO-DGFIP** ont à nouveau exprimé leurs craintes de voir le contrôle fiscal et les emplois correspondants sortir du périmètre départemental. La Haute-Loire va-t-elle devenir un « noman's land » en matière de répression de la fraude fiscale?

Sur ce point, la direction s'est dit confiante... Elle a assuré que les interventions ne se feraient pas hors département, les personnels ayant été rassurés par la DIRCOFI sur ce point et d'autres inquiétudes, lors d'une réunion le 5 juin dernier.

2°) TRANSFERT DE LA GESTION DES RECETTES NON FISCALES (RNF)

A partir du 01/09/2018, le recouvrement des RNF est concentré sur 41 pôles dans les directions assignataires des dépenses de l'État. Cela s'accompagne en parallèle par une spécialisation du recouvrement avec la création de structures dédiées (à Metz, Châtelleraut, à la DNID...).

Pour la Haute-Loire, le PLF 2018 a acté le transfert d'un emploi de direction.

Et encore un emploi en moins dans le 43 !

3°) REORGANISATION DES MISSIONS RH AVEC LE DEPLOIEMENT DE SIRHIUS

Outre le changement d'outil informatique avec la bascule sur SIRHIUS qui s'effectue en ce moment même (avec les difficultés connues et subies), un nouveau volet organisationnel sera effectif fin 2018.

De nouveaux services seront mis en place :

- les CSRH qui seront prestataires des DDFIP rattachées, pour les tâches de gestion administratives et de gestion relative aux temps et absence dès lors que ces événements auront un impact sur la paie. Ils seront également compétents en matière de préliquidation de la paie des agents.

- le SIA (Service d'Information aux Agents) qui répondra aux questions relevant du périmètre des gestions administrative et paie des CSRH. Il aura pour mission de centraliser la fonction de renseignement sur des thématiques récurrentes et d'assurer une unicité des réponses.

Le service RH local conservera un rôle de conseil (carrières), d'accompagnement (restructurations) ou de suivi des agents (en difficulté, congé pour raisons de santé).

Les représentants **FO-DGFIP** ont dénoncé la complexité du système mis en place : on passe ainsi d'un seul interlocuteur (les RH de la DDFIP) à 3 sans savoir bien précisément à qui s'adresser.

La réponse de la direction a été textuellement : « adressez-vous à votre chef de service puis si celui-ci ne sait pas répondre, adressez-vous au SIA » ! Cela promet !

FO-DGFIP a rétorqué que les chefs de service n'étaient pas formés pour cela et qu'une information devra être faite auprès des personnels pour préciser les interlocuteurs à saisir.

FO-DGFIP a également déploré la déshumanisation du système mis en place : terminé le correspondant qui connaît bien le dossier et la personne en face de lui !

Comme pour le public qui est éloigné des guichets, les agents sont éloignés de leur service de proximité !

Au final, cette réorganisation s'accompagne du transfert d'un emploi de direction.

4°) TRANSFERT DE LA RELANCE DES DECLARATIONS DE SUCCESSIONS

La direction propose de transférer la relance amiable des déclarations de successions, actuellement au PCRП (Pôle Contrôle des Revenus Patrimoniaux), au SPFE (Service de la Publicité Foncière et de L'Enregistrement) avec l'emploi correspondant.

Il faut savoir que depuis quelques années, cette mission a déjà fait la navette entre plusieurs services : Fiscalité Immobilière, SIE, PCRП et maintenant SPFE. Une fois dans un service de contrôle, une fois dans un service de gestion !

Tout en soulignant qu'enfin la mission arrive au bon endroit, les représentants **FO-DGFIP** ont dénoncé le sort réservé à la collègue qui à chaque fois doit faire ses valises et s'adapter à un nouveau service, un nouveau chef et de nouvelles méthodes de travail.

5°) PROJET D'ADAPTATION DES STRUCTURES DE RESEAU en 2019

Les élus **FO-DGFIP** ont vivement dénoncé les arguments mis en avant par l'administration pour justifier ses propositions: il est facile de dire que les petites structures ne sont plus viables ou que les conditions de travail des agents ne sont pas bonnes quand tout a été fait pour en arriver là ! « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ! »

Restrictions budgétaires et suppressions d'emplois sont les principaux facteurs des dégradations constatées.

La direction indique que son projet a été présenté aux élus locaux concernés et grands élus.

Les représentants **FO-DGFIP** déplorent le manque de considération marqué envers les chefs de services qui n'ont pas été informés : cela aurait été la moindre des choses qu'ils soient prévenus ! De même, ils ont dénoncé la seule communication faite auprès des élus de la commune concernée : les autres n'ont-ils pas leur mot à dire ? La direction a semblé embarrassée sur ce point et n'exclut pas de les entendre.

Les propositions de la DDFIP 43, à effet au 01/01/2019, sont donc:

- **transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Langeac vers le SIP-SIE de Brioude**
- 1 emploi transféré vers le SIP-SIE de Brioude
- **fusion de la trésorerie de St Paulien avec celle du Puy St Jean** - le cadre A+ et un cadre C impacté
- **fusion de la trésorerie de Saugues avec pour la partie SPL la trésorerie de Langeac, du Puy St Jean, de Cayres et pour le recouvrement de l'impôt le SIP du Puy et le SIP-SIE de Brioude (1 commune)** - le cadre A et un cadre C impacté
- **fusion de la trésorerie de Vorey avec pour la partie SPL la trésorerie du Puy St Jean et pour le recouvrement de l'impôt avec le SIP du Puy.** - le cadre A et un cadre C impacté
- **Transfert de 2 syndicats des eaux de la trésorerie du Puy St Jean vers la trésorerie du Puy Ville** – implantation d'un emploi au PUY-VILLE
- **ajustement de périmètre de la trésorerie de Brioude** suite au changement de rattachement de la commune de St Ilpize à la communauté de communes Brioude-Sud-Auvergne. - pas de conséquences RH

FO-DGFIP a condamné ces projets qui vont encore plus éloigner les ordonnateurs et le public des guichets. La géographie locale n'est pas vraiment propice à des déplacements notamment en hiver et comme toujours ce seront les populations les plus fragiles et sans moyens qui seront pénalisées.

Les élus **FO-DGFIP** ont mis en garde la direction sur la situation du Puy St Jean qui avait déjà dû absorber en 2017 les 2 syndicats des eaux sans abondement en personnel, ce qui avait provoqué une charge de travail conséquente pour les équipes : malgré le transfert des 2 syndicats, la situation restera délicate vu les charges transférées en provenance de St Paulien, Saugues et Vorey. Le manque de personnels est évident sur cette structure.

Les représentants **FO-DGFIP** se sont attachés à mettre en avant le volet RH des restructurations proposées car derrière chacune d'elles, il y a des collègues qui vont subir des changements importants dans leur quotidien : peut-être un nouveau métier, l'éloignement de la résidence familiale, un nouveau service... Ils ont mis en garde la direction sur les conséquences éventuelles de ces bouleversements sur les personnels.

La direction précise que les agents concernés bénéficieront d'un entretien individualisé pour examiner leur situation : celui-ci devrait avoir lieu en septembre mais il est possible de le solliciter d'ores et déjà.

La DDFIP réprecise également les garanties accordées lors des opérations de restructurations en cas de disparition de tout emploi sur la résidence ;

« - *Affectation sur une autre commune d'affectation locale, en fonction des souhaits de l'agent et des nécessités de service. L'agent reste titulaire de son affectation nationale.*

- *De la même façon, les garanties accordées au chef de poste sont les suivantes :*

- *Bonification fictive de 2 échelons dans le mouvement national suivant ;*

- *Priorité pour occuper le poste d'adjoint éventuellement implanté suite à suppression du poste comptable ;*

- *Affectation ALD sur sa RAN, à défaut sur une autre RAN du département, ou, en dernier lieu, sur la RAN chef lieu du département.*

Par ailleurs, les garanties en cas de transfert d'emploi, n'impliquant pas la disparition totale des emplois sur la commune d'affectation sont les suivantes :

- *si l'emploi est transféré dans un autre service de la même commune, l'agent doit alors suivre sa mission ;*

- *si l'emploi est transféré dans un autre service n'appartenant pas à la même commune, l'agent a alors la possibilité de suivre sa mission (priorité dans le mouvement national puis local) et à défaut, conserve sa mission structure nationale et sa RAN en garantie. »*

Lors du vote et face à ce déchaînement de restructurations, destructeur d'emplois et de missions, les élus **FO-DGFIP** se sont prononcés contre le projet présenté par la direction.

6°) QUESTIONS DIVERSES

- La direction informe les représentants des personnels sur le sort réservé aux collègues des **Douanes** dont le bureau du PUY EN VELAY sera fermé au 31/12/2018 : 1 collègue serait intéressé pour intégrer notre direction et 2 autres, retraitables sous peu, travailleraient à distance pour Clermont Fd dans nos locaux.

- la DDFIP indique également que 2 **apprentis** seront recrutés cette année : 1 étudiant en comptabilité et un dans le métier du notariat (celui-ci probablement affecté au SPFE du Puy).

- **TEMPS DE TRAVAIL** : en réponse à des questionnements apparus depuis la mise en place de SIRHIUS, la direction précise que seulement 4 badgeages quotidiens sont autorisés. Un nombre pairs de badgeages supérieur à 4, doit toujours être justifié professionnellement et donner lieu à autorisation préalable du supérieur hiérarchique.

Les représentantes **FO-DGFIP** : Jocelyne LIMAGNE, Karine VEYSSEYRE, Nathalie PORTAL.



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018